

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : BILAN D'EXPLOITATION 2018 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.

Le rapport sur le service public de distribution d'électricité est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers des faits marquants, du réseau de distribution, du réseau de basse tension, de la répartition par tranche d'âge des différents ouvrages, de l'énergie consommée, de l'acheminement de l'énergie, de l'amélioration de la qualité de la distribution, de l'enfouissement des réseaux, du compte d'exploitation, des investissements et du flux financiers du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services publics.

Ce bilan est transmis à l'ensemble des membres du syndicat pour prise d'acte.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de

DE PRENDRE ACTE du bilan d'exploitation 2018 sur le service public de distribution d'électricité.



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET :

**Bilan d’exploitation 2018 du
siarce du service public de
distribution électricité.**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

PROJET DE DELIBERATION

**BILAN D’EXPLOITATION 2018 DU SIARCE DU SERVICE PUBLIC DE
DISTRIBUTION ELECTRICITE.**

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite NOME, relative à la nouvelle organisation du marché de l’électricité,

VU le bilan d’exploitation du service public de distribution d’électricité annexé pour l’année 2018,

CONSIDERANT que le bilan d’exploitation 2018 du service public de distribution d’électricité du SIARCE doit être présenté au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE du bilan d’exploitation 2018 du SIARCE relatif au service public de distribution d’électricité,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN